

DEPARTEMENT
DE LA VENDEE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

ARRONDISSEMENT
de
FONTENAY LE COMTE
N°BC22111501

DU PAYS DE POUZAUGES

Séance du 08 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le huit du mois de novembre à dix-sept heures et trente minutes, le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES, dûment convoqué s'est assemblé à Pouzauges sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 02/11/2022

Date d'affichage : 21/11/2022

Nombre de conseillers : 16

Nombre de votants : 14

Nombre de présents : 13

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MUWLOSKY, Monsieur Antoine HERITEAU, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Dominique MARTIN donne pouvoir à Madame Mélanie MUWLOSKY, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND

Assistait également à la séance : Frank BUQUEN - Directeur Général des Services,
Monsieur Dominique BLANCHARD a été élu, à l'unanimité, secrétaire de séance.

OBJET : PROPOSITION D'ACCORD TRANSACTIONNEL – RESEAU D'ASSAINISSEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'attribution 1-1 de la délibération n° CC04062008 du Conseil de Communauté du 04 juin 2020, portant délégation au Bureau communautaire pour « Approuver la conclusion de tout protocole transactionnel (article 2044 et suivants du code civil) destiné à terminer ou à prévenir un contentieux ».

Madame Adeline Auberge, vice-présidente en charge des Biodiversités et de la Gestion des eaux, expose la présente affaire qui interroge la notion de la mise en responsabilité à la suite de la réalisation des travaux de mise en séparatif du réseau unitaire rue de la Venelle 85510 le Boupère :

- Lors des travaux une sortie d'eaux usées a été réalisée afin de raccorder votre habitation. Il s'avère que lors de fortes précipitations, une remontée du réseau d'assainissement impacte son sous-sol.
- La proposition qui est faite à Mr ZIANE est de procéder à l'installation d'un clapet anti-retour pour un montant estimatif de 2500€ HT.

Elle précise que la Communauté de communes du Pays de Pouzauges prend en charge la fourniture et la pose d'un clapet anti-retour ainsi que le raccordement au branchement des eaux usées en partie privative. Mr ZIANE accepte la fourniture, la pose d'un clapet anti-retour et le raccordement au branchement des eaux usées en partie privative.

A l'issue des travaux le clapet deviendra propriété de Mr ZIANE qui en assurera sa gestion et son entretien.

Le projet de protocole est annexé à la présente délibération.

Après avoir entendu l'exposé,

Après un vote à mains levées,

Le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la mise en œuvre d'un protocole transactionnel tel que présenté ci-dessus entre la CCPP et Mr ZIANE,
- **CHARGE** Madame la Présidente de préparer et signer ledit protocole et de le notifier à Mr ZIANE.

Envoyé en préfecture le 22/11/2022
Reçu en préfecture le 22/11/2022
Publié le **SLO**
ID : 085-248500464-20221108-BC22111501-DE

CCPP-2022-

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus, ont signé au Registre, tous les membres présents.

Certifié exécutoire,
compte-tenu de la publication et de la transmission électronique
en Sous-Préfecture le 21/11/2022

La Présidente, Bérange SOULARD


Signé électroniquement par :
Bérange Soulard
Date de signature : 22/11/2022
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

Le secrétaire de séance,
Dominique BLANCHARD



DEPARTEMENT
DE LA VENDEE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

ARRONDISSEMENT
de
FONTENAY LE COMTE
N°BC22111502

DU PAYS DE POUZAUGES

Séance du 08 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le huit du mois de novembre à dix-sept heures et trente minutes, le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES, dûment convoqué s'est assemblé à Pouzauges sous la Présidence de Madame Bérandère SOULARD, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 02/11/2022

Date d'affichage : 21/11/2022

Nombre de conseillers : 16

Nombre de votants : 15

Nombre de présents : 14

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérandère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MUWLOSKY, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Jean-Claude MARCHAND formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Dominique MARTIN donne pouvoir à Madame Mélanie MUWLOSKY, Madame Michelle DEVANNE

Assistait également à la séance : Frank BUQUEN - Directeur Général des Services,

Monsieur Dominique BLANCHARD a été élu, à l'unanimité, secrétaire de séance.

OBJET : ACQUISITION D'UN BATIMENT ECONOMIQUE - ZONE DE LA VENDRIE, TALLUD-SAINTE-GEMME

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'attribution 1-5 de la délibération n° CC04062008 du Conseil de Communauté du 04 juin 2020, portant délégation au Bureau communautaire pour « Prendre toute décision concernant la préparation, la passation et l'exécution de toutes conventions et actes authentiques dont les engagements financiers qu'elles comportent pour la CCPP sont supérieurs à 50 000 € HT et inférieurs ou égaux à 200 000 € HT lorsque les crédits nécessaires sont prévus au budget »,

Vu la Déclaration d'intention d'aliéner (DIA) en date du 23 août 2022 communiquée à la CCPP et portant sur un bâtiment situé sur la zone de la Vendrie, Tallud-Sainte-Gemme,

Vu la délibération n°05102216 du Conseil Communautaire en date du 05 octobre 2022 relative à l'acquisition par voie de préemption d'un bien situé à LA VENDRIE, commune du TALLUD SAINTE GEMME, cadastrées sections B 634,635,638 et E 708,709, d'une superficie totale de 5 868 m², appartenant à madame MARCHAND Pascale.

Monsieur Lionel Gazeau, le vice-président en charge de l'Economie Territoriale et Urbanisme, rappelle que l'emprise concernée concerne les parcelles B634, B635, B638, E708, E709, E718, pour une surface totale de 5 868 m² et que le prix de cession est de 130 000 €.

La délibération du Conseil Communautaire ainsi que la DIA signée de la Présidente du Pays de Pouzauges ont été transmises à Mme MARCHAND et son notaire.

Mme MARCHAND a déjà fait un retour favorable sur le prix formalisé par la délibération Conseil Communautaire du 05 octobre 2022.

Après avoir entendu l'exposé,

Après un vote à mains levées,

Le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- VALIDE l'acquisition du bien situé à LA VENDRIE, commune du TALLUD SAINTE GEMME, cadastrées sections B 634,635,638 et E 708,709, d'une superficie totale de 5 868 m², appartenant à madame MARCHAND Pascale, au prix de 130 000 € HT, et la prise en charge des frais d'honoraires ainsi que des frais d'actes notariés,
- CHARGE Madame la Présidente de transmettre l'ensemble des documents à l'Office Notarial en vue de la rédaction des actes,
- AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document relatif à cette acquisition.

Envoyé en préfecture le 22/11/2022
Reçu en préfecture le 22/11/2022
Publié le **SLO**
ID : 085-248500464-20221121-BC22111502-DE

CCPP-2022-

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus, ont signé au Registre, tous les membres présents.

Certifié exécutoire,
compte-tenu de la publication et de la transmission électronique
en Sous-Préfecture le 21/11/2022

La Présidente, Bérangère SOULARD


Signé électroniquement par :
Bérangère Soulard
Date de signature : 22/11/2022
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

Le secrétaire de séance,
Dominique BLANCHARD



DEPARTEMENT
DE LA VENDEE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

ARRONDISSEMENT
de
FONTENAY LE COMTE
N°BC22111503

DU PAYS DE POUZAUGES

Séance du 08 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le huit du mois de novembre à dix-sept heures et trente minutes, le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES, dûment convoqué s'est assemblé à Pouzauges sous la Présidence de Madame Bérandère SOULARD, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 02/11/2022

Date d'affichage : 21/11/2022

Nombre de conseillers : 16

Nombre de votants : 16

Nombre de présents : 15

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérandère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MUWLOSKY, Monsieur Antoine HERITEAU, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Dominique MARTIN donne pouvoir à Madame Mélanie MUWLOSKY

Assistait également à la séance : Frank BUQUEN - Directeur Général des Services,

Monsieur Dominique BLANCHARD a été élu, à l'unanimité, secrétaire de séance.

OBJET : LEVEE D'OPTION DANS LE CADRE D'UNE VENTE IMMOBILIERE ECONOMIQUE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'attribution 1-5 de la délibération n° CC04062008 du Conseil de Communauté du 04 juin 2020, portant délégation au Bureau communautaire pour « Prendre toute décision concernant la préparation, la passation et l'exécution de toutes conventions et actes authentiques dont les engagements financiers qu'elles comportent pour la CCPP sont supérieurs à 50 000 € HT et inférieurs ou égaux à 200 000 € HT lorsque les crédits nécessaires sont prévus au budget »,

Vu l'avis du Bureau communautaire du 06 septembre qui a donné son accord pour négocier, prendre rang et faire une offre de prix de 120 000 € maximum (hors frais d'actes et divers) pour son acquisition, en cas de non-aboutissement d'une offre du porteur de projet (offre faite et en attente de réponse du liquidateur).

Vu l'avis du Bureau des Vice-présidents du 04 octobre 2022, qui a validé de laisser le porteur de projet faire une nouvelle offre avant le 31 octobre pour permettre au Bureau communautaire du 08 novembre de se positionner en l'absence d'offre acceptée à cette date.

Monsieur Lionel Gazeau, le vice-président en charge de l'Economie Territoriale et Urbanisme, expose que dans le cadre de la cessation d'activité de l'entreprise Vendée Diamant, Maître Pelletier, liquidateur judiciaire, est chargé de la vente du bâtiment sise 5 rue de Montifaut à Pouzauges d'une surface de 5 798 m² de terrain et 796 m² de bâtiment.

Il est précisé que le bâtiment d'origine a été édifié en 1981 (512 m²) et suivie d'une extension en 2008 (284 m²). Les éléments de structure du bâtiment sont dans un état pouvant être considéré comme correcte (charpente métallique, toiture métallique, électricités aux normes). Il propose des surfaces d'ateliers, de bureaux, vestiaires et sanitaires.

Cet ensemble immobilier, situé au cœur de la ZAE de Montifaut semble lui aussi intéressant par sa position et pourrait être une réponse au lieu à identifier dans le cadre du déploiement du projet de Manufacture de Proximité pour accompagner la phase d'émergence du projet (structuration de la filière bois).

Un acquéreur portant un projet d'entreprise dans le secteur de la vente (gros et détail) de produits alimentaires (viande notamment mais aussi, vin, glace ...) étant également intéressé à s'installer sur l'un des bâtiments, le Bureau communautaire par décision du 12 juillet et 06 septembre a choisi de ne pas se positionner définitivement sur le site ex-Vendée Diamant compte tenu de ce projet communiqué.

Envoyé en préfecture le 22/11/2022

Reçu en préfecture le 22/11/2022

Publié le

SLO

ID : 085-248500464-20221121-C22111503-DE

CCPP-2022-

Après avoir entendu l'exposé,

Après un vote à mains levées,

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, sous réserve de la disponibilité de l'ensemble immobilier après le dépôt de n'a pas fait l'objet :

- VALIDE, si la cession du bien n'a pas été officiellement engagée et définitivement réalisée suite à l'offre déposée et l'accomplissement des formalités afférentes, l'acquisition du site ex « Vendée Diamant », immobilier composé de 5 798 m² de terrain et 796 m² de bâtiment, sur les parcelles cadastrées 182 AR 79 et AR 80, au prix de 120 000 € HT,
- AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document relatif à l'acquisition du bien,
- CHARGE Madame la Présidente de transmettre l'ensemble des documents relatifs à cette acquisition à l'Office Notarial de Pouzauges en vue de la rédaction des actes.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus, ont signé au Registre, tous les membres présents.

Certifié exécutoire,
compte-tenu de la publication et de la transmission électronique
en Sous-Préfecture le 21/11/2022

La Présidente, Bérangère SOULARD


Signé électroniquement par :
Bérangère Soulard
Date de signature : 22/11/2022
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

Le secrétaire de séance,
Dominique BLANCHARD



DEPARTEMENT
DE LA VENDEE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

ARRONDISSEMENT
de
FONTENAY LE COMTE
N°BC22111504

DU PAYS DE POUZAUGES

Séance du 08 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le huit du mois de novembre à dix-sept heures et trente minutes, le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES, dûment convoqué s'est assemblé à Pouzauges sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 02/11/2022

Date d'affichage : 21/11/2022

Nombre de conseillers : 16

Nombre de votants : 16

Nombre de présents : 15

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MUWLOSKY, Monsieur Antoine HERITEAU, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Dominique MARTIN donne pouvoir à Madame Mélanie MUWLOSKY

Assistait également à la séance : Frank BUQUEN - Directeur Général des Services,
Monsieur Dominique BLANCHARD a été élu, à l'unanimité, secrétaire de séance.

OBJET: DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU POUR LA RECHERCHE DE MICROPOLLUANTS DANS LES EAUX BRUTES, LES EAUX TRAITÉES ET LES BOUES DE LA STATION D'EPURATION DE POUZAUGES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'attribution 2-2 de la délibération n° CC04062008 du Conseil de Communauté du 04 juin 2020, portant délégation au Bureau communautaire pour « Solliciter toute subvention et passer les conventions afférentes, ainsi que leurs avenants »,

Madame Adeline Auberger, Vice-présidente en charge de l'eau et la biodiversité expose ce qui suit :

La recherche de micropolluants dans les eaux brutes, les eaux traitées et les boues de la station d'épuration de Pouzauges est une campagne s'inscrit dans l'action nationale de recherche des substances dangereuses dans l'eau (RSDE) initiée en 2002 à la suite de la Directive Cadre sur l'Eau visant l'amélioration des milieux aquatiques en réduisant et supprimant progressivement le rejet de ses substances.

La note technique du 24 mars 2022 du Ministère de la Transition Ecologique, précise les modalités de la campagne de mesures demandée. Le prestataire aura pour mission :

- le prélèvement sur site des échantillons,
- l'analyse en laboratoire des échantillons,
- la restitution des résultats.
- la transmission des données au format SANDRE ASSAINISSEMENT 3.0

L'ensemble des prestations devra être réalisé suivant les dispositions du Guide_technique_RSDE_STEU_2022.

Cette recherche prévoit six campagnes de mesures, réalisées par temps sec et étalées de sorte à couvrir les 4 saisons.

Durée de la campagne 12 mois. Ainsi il est recommandé de prévoir :

- 1 campagne au printemps
- 2 campagnes en été (hors période de grandes vacances scolaires s'il n'y a pas d'activités touristiques particulières, sinon pendant)
- 1 campagne à l'automne,
- 2 campagnes en hiver (hors période de ressuyage de nappe).

La première campagne devra être réalisée avant le 31 décembre 2022.

Le montant estimé des campagnes de mesures est de 28 000 € HT. L'aide de l'Agence de l'Eau est de 50% soit 14 000 €.

Après avoir entendu l'exposé,

Après un vote à mains levées,

CCPP-2022-

Le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la sollicitation de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour la recherche de micropolluants dans les eaux brutes, les eaux traitées et les boues de la station d'épuration de Pouzauges comme indiqué ci-dessus,
- **CHARGE** Madame la Présidente de solliciter cette subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus, ont signé au Registre, tous les membres présents.

Certifié exécutoire,

compte-tenu de la publication et de la transmission électronique
en Sous-Préfecture le 21/11/2022

La Présidente, Bérangère SOULARD


Signé électroniquement par :
Bérangère Soulard
Date de signature : 22/11/2022
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

Le secrétaire de séance,
Dominique BLANCHARD



DEPARTEMENT
DE LA VENDEE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

ARRONDISSEMENT
de
FONTENAY LE COMTE
N°BC22111505

DU PAYS DE POUZAUGES

Séance du 08 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le huit du mois de novembre à dix-sept heures et trente minutes, le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES, dûment convoqué s'est assemblé à Pouzauges sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 02/11/2022

Date d'affichage : 21/11/2022

Nombre de conseillers : 16

Nombre de votants : 15

Nombre de présents : 14

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MUWLOSKY, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Dominique MARTIN donne pouvoir à Madame Mélanie MUWLOSKY, Monsieur Antoine HERITEAU

Assistait également à la séance : Frank BUQUEN - Directeur Général des Services,
Monsieur Dominique BLANCHARD a été élu, à l'unanimité, secrétaire de séance.

OBJET : SUBVENTIONS ENVIRONNEMENTALES – AIDES A LA REHABILITATION DES ASSAINISSEMENTS NON COLLECTIFS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n° CC13121120 du Conseil de Communauté du 13 décembre 2011 relative aux aides environnementales,
Vu la délibération n° CC16121409 du Conseil de Communauté du 16 décembre 2014 et la délibération n° CC07071507 du Conseil de communauté du 7 juillet 2015 relatives au programme d'aides environnementales,
Vu la délibération n° CC08022223 du Conseil de communauté du 08 février 2022 modifiant les critères d'attribution des aides à la réhabilitation d'un assainissement non-collectif,
Vu la délibération n° CC02022216 du Conseil de Communauté du 08 février 2022 approuvant le vote du budget au titre de l'année 2022,
Vu l'attribution 2-4 de la délibération n° CC04062008 du Conseil de communauté du 04 juin 2020, portant délégation au Bureau communautaire pour « Octroyer des subventions ou autres aides en application des règlements d'attribution et critères définis par le Conseil Communautaire »,

Madame Adeline Auberger, vice-présidente en charge des Biodiversités et de la Gestion des eaux, expose que des dossiers au titre de l'aide à la réhabilitation des assainissements non-collectifs sont recevables.

Ils figurent dans le tableau ci-dessous :

N° de Dossier	Nom demandeur du	Commune du projet	Montant travaux TTC	Montant de l'aide Com Com	Aide du SIAEP
2022/ANC22	RIGAUDEAU Patrick	LE BOUPERE	10 554,50 €	900,00 €	
2022/ANC24	PUAUD Lionel	SAINT MESMIN	10 698,60 €	900,00 €	
2022/ANC25	HUMEAU Thierry	LE BOUPERE	13 817,14 €	1 800,00 €	
2022/ANC26	GABORIT Marcel	ST MICHEL MONT MERCURE SEVREMONT	10 699,70 €	900,00 €	
2022/ANC27	ROUET Michel	LA FLOCELLIERE SEVREMONT	13 486,00 €	900,00 €	
2022/ANC28	FICHET Noel	MONTOURNAIS	12 476,75 €	2 700,00 €	
TOTAUX			71 732,69 €	8 100,00 €	0,00 €

Après avoir entendu l'exposé,

Après un vote à mains levées,

Le Bureau communautaire, à l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 22/11/2022
Reçu en préfecture le 22/11/2022
Publié le **SLO**
ID : 085-248500464-20221121-BC22111505-DE

CCPP-2022-

- **APPROUVE** le versement de ces subventions au titre l'aide à la réhabilitation des assainissements non-collectifs.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus, ont signé au Registre, tous les membres présents.

Certifié exécutoire,
compte-tenu de la publication et de la transmission électronique
en Sous-Préfecture le 21/11/2022

La Présidente, Bérangeère SOULARD


Signé électroniquement par :
Bérangeère Soulard
Date de signature : 22/11/2022
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

Le secrétaire de séance,
Dominique BLANCHARD



DEPARTEMENT
DE LA VENDEE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

ARRONDISSEMENT
de
FONTENAY LE COMTE
N°BC22111506

DU PAYS DE POUZAUGES

Séance du 08 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le huit du mois de novembre à dix-sept heures et trente minutes, le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES, dûment convoqué s'est assemblé à Pouzauges sous la Présidence de Madame Bérange SOULARD, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 02/11/2022

Date d'affichage : 21/11/2022

Nombre de conseillers : 16

Nombre de votants : 15

Nombre de présents : 14

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérange SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MUWLOSKY, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Dominique MARTIN donne pouvoir à Madame Mélanie MUWLOSKY, Monsieur Antoine HERITEAU

Assistait également à la séance : Frank BUQUEN – Directeur Général des Services,
Monsieur Dominique BLANCHARD a été élu, à l'unanimité, secrétaire de séance.

OBJET : SUBVENTIONS ENVIRONNEMENTALES – AIDES A LA DESTRUCTION DE NIDS DE FRELONS ASIATIQUES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu la délibération n° CC13121120 du Conseil de Communauté du 13 décembre 2011 relative aux aides environnementales,
 Vu la délibération n° CC30031650 du Conseil de Communauté du 30 mars 2016, modifiant le programme d'aides environnementales au titre de l'aide à la destruction de nids de frelons asiatiques,
 Vu la délibération n° CC02022216 du Conseil de Communauté du 08 février 2022 approuvant le vote du budget au titre de l'année 2022,
 Vu l'attribution 2-4 de la délibération n° CC04062008 du Conseil de communauté du 04 juin 2020, portant délégation au Bureau communautaire pour « Octroyer des subventions ou autres aides en application des règlements d'attribution et critères définis par le Conseil Communautaire »,

Madame Adeline Auberger, vice-présidente en charge des Biodiversités et de la Gestion des eaux, expose que des dossiers au titre de l'aide à la destruction de nids de frelons asiatiques sont recevables.

Ils figurent dans le tableau ci-dessous :

N° dossier	Nom-Prénom	Adresse de localisation du nid	Commune	Montant HT facture	Montant subvention
2022-36	CHAUVEAU Cédric	17 rue des Artisans LA POMMERAIE SUR SEVRE	SEVREMONT	85,00 €	63,75 €
2022-37	RESIDENCE LES COLLINES	14 rue des Lilas	POUZAUGES	120,00 €	75,00 €
2022-38	GARAGE DE LA VALLEE	2 rue Louis Desnouhes - BP 323	POUZAUGES	120,00 €	75,00 €
2022-39	FRIMAUDEAU Michel	46 rue du Vieux Bourg	POUZAUGES	85,00 €	63,75 €
2022-40	BABARIT Marie Elisabeth	28 avenue de la Grande Versaine	POUZAUGES	145,00 €	75,00 €
2022-41	CORNU Gérard	49 Avenue des Monts	SAINT MESMIN	81,82 €	61,37 €
2022-42	BRAULT Virginie	7 Impasse des Druides	POUZAUGES	85,00 €	63,75 €
2022-43	BENETEAU Charly	13 rue des Romains	POUZAUGES	85,00 €	63,75 €
2022-44	FONTENIT Eugène	16 impasse de la Buchette	POUZAUGES	85,00 €	63,75 €
2022-45	NICOU Yvon	La Lunelière - 308 chemin des Fauvettes	LA MEILLERAIE TILLAY	110,00 €	75,00 €
2022-46	EARL HUVELIN Jean Paul	La Baudrière	LE BOUPERE	100,00 €	75,00 €
2022-47	PASQUIER Luc	5 la Lunière	SAINT MESMIN	85,00 €	63,75 €
2022-48	MATSERAKA Chantal	Rue de Montifault	POUZAUGES	85,00 €	63,75 €

CCPP-2022-					
2022-49	MERIAU Abel	8 Impasse des Tanneurs	POUZAUGES	81,82 €	61,37 €
2022-50	VION Claude	La Saunerie	ST MESMIN	85,00 €	63,75 €
2022-51	MERIAU Jean Michel	La Saunerie	ST MESMIN	85,00 €	63,75 €
2022-52	BIZOT Marie Christine	2 rue du Pas de l'Angelière - LA FLOCELLIERE	SEVREMONT	81,82 €	61,37 €
2022-53	EARL LE VALET - Mr JADAULT Bernard	Le Puy Mazoïre	MONTOURNAIS	85,00 €	63,75 €
2022-54	CHAILLOU Joel	11 Bis rue des Romains	POUZAUGES	85,00 €	63,75 €
2022-55	BODIN Anthony	42 avenue des Sables	POUZAUGES	81,82 €	61,37 €
2022-56	GUICHETEAU Jean-Jacques	7 rue du Pas de l'Angelière - LA FLOCELLIERE	SEVREMONT	85,00 €	63,75 €
2022-57	BODIN Jean Pierre	1 rue de Chaffignon	POUZAUGES	120,00 €	75,00 €
2022-58	GONNORD Guy	9 Boussiron - LA POMMERAIE SUR SEVRE	SEVREMONT	81,82 €	61,37 €
2022-59	AVRIL Olivier	6 rue de l'Espinay - LA FLOCELLIERE	SEVREMONT	85,00 €	63,75 €
2022-60	PERNEY Romain	7 rue du Guesclin - LA FLOCELLIERE	SEVREMONT	81,82 €	61,37 €
2022-61	EARL LA GAZELIERE	La Gazelière - 2 rue de l'Aubépine	MONTOURNAIS	75,00 €	56,25 €
2022-62	MAIRIE DU BOUPERE	Rue des Fiefs	LE BOUPERE	125,00 €	75,00 €
2022-63	EARL LE LAVOIR	La Saminière - LA FLOCELLIERE	SEVREMONT	80,00 €	60,00 €
2022-64	CAILLAUD Bernard	2 Allée des Vignes - La Chambaudière - ST MICHEL MONT MERCURE	SEVREMONT	85,00 €	63,75 €
TOTAL				2 675,92 €	1 901,95 €

Après avoir entendu l'exposé,

Après un vote à mains levées,

Le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le versement de ces subventions au titre de l'aide à la destruction de nids de frelons asiatiques.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus, ont signé au Registre, tous les membres présents.

Certifié exécutoire,

compte-tenu de la publication et de la transmission électronique en Sous-Préfecture le 21/11/2022

La Présidente, Bérangère SOULARD


 Signé électroniquement par :
 Bérangère Soulard
 Date de signature : 22/11/2022
 Qualité : Présidente de la CC Pays de Pouzauges

Le secrétaire de séance,
 Dominique BLANCHARD



CCPP-2022-

DEPARTEMENT
DE LA VENDEE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

ARRONDISSEMENT
de
FONTENAY LE COMTE
N°BC22111507

DU PAYS DE POUZAUGES

Séance du 08 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le huit du mois de novembre à dix-sept heures et trente minutes, le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES, dûment convoqué s'est assemblé à Pouzauges sous la Présidence de Madame Bérandère SOULARD, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 02/11/2022

Date d'affichage : 21/11/2022

Nombre de conseillers : 16

Nombre de votants : 14

Nombre de présents : 13

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérandère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MUWLOSKY, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Dominique MARTIN donne pouvoir à Madame Mélanie MUWLOSKY, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Michel GABORIT
Assistait également à la séance : Frank BUQUEN - Directeur Général des Services,
Monsieur Dominique BLANCHARD a été élu, à l'unanimité, secrétaire de séance.

OBJET : PLATEFORME TERRITORIALE DE RENOVATION ENERGETIQUE DE L'HABITAT (PTREH) - AIDE AUX PARTICULIERS - AIDE A L'ECONOMIE D'ENERGIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° CC14031732 du Conseil de communauté du 14 mars 2017, approuvant un nouveau programme d'aides environnementales au titre du volet « Aide à l'économie d'énergie », à compter du 1^{er} mai 2017,

Vu l'attribution 2-4 de la délibération n° CC04062008 du Conseil de communauté du 04 juin 2020, portant délégation au Bureau communautaire pour « Octroyer des subventions ou autres aides en application des règlements d'attribution et critères définis par le Conseil Communautaire »,

Vu la convention relative à la Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique de l'Habitat (PTREH), signée le 10 juin 2020,

Vu la délibération n° CC08022216 du Conseil de Communauté du 08 février 2022 approuvant le vote du budget au titre de l'année 2022,

Monsieur Jean-Claude Marchand, Vice-président, expose que des dossiers au titre de l'aide à l'économie d'énergie sont recevables. Les tableaux récapitulatifs des aides figurent en annexe à la présente délibération.

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président,
Après un vote à mains levées**

Le Bureau communautaire, à l'unanimité :

APPROUVE le versement de ces subventions au titre de l'aide à la rénovation énergétique via la Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique de l'Habitat (PTREH) telles qu'elles figurent en annexe à la présente délibération.

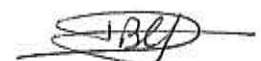
Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus, ont signé au Registre, tous les membres présents.

Certifié exécutoire,
compte-tenu de la publication et de la transmission électronique
en Sous-Préfecture le 21/11/2022

La Présidente, Bérandère SOULARD


Signé électroniquement par :
Bérandère Soulard
Date de signature : 22/11/2022
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

le secrétaire de séance,
Dominique BLANCHARD



DEPARTEMENT
DE LA VENDEE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

ARRONDISSEMENT
de
FONTENAY LE COMTE
N°BC22111508

DU PAYS DE POUZAUGES

Séance du 08 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le huit du mois de novembre à dix-sept heures et trente minutes, le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES, dûment convoqué s'est assemblé à Pouzauges sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 02/11/2022

Date d'affichage : 21/11/2022

Nombre de conseillers : 16

Nombre de votants : 15

Nombre de présents : 14

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MUWLOSKY, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Dominique MARTIN donne pouvoir à Madame Mélanie MUWLOSKY, Monsieur Antoine HERITEAU

Assistait également à la séance : Frank BUQUEN - Directeur Général des Services,
Monsieur Dominique BLANCHARD a été élu, à l'unanimité, secrétaire de séance.

OBJET : OPAH 2020-2023 – VERSEMENT DES SUBVENTIONS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat du Pays de Pouzauges (OPAH) signée le 30 avril 2020,

Vu l'attribution 2-5 de la délibération n° CC04062008 du Conseil de communauté du 04 juin 2020, portant délégation au Bureau communautaire pour « Statuer au titre des dispositifs d'accompagnement financier (de type OPAH, CRBV...) sur les demandes formulées dans le respect des critères définis par les conventions de co-financement »,

Vu la délibération n° CC08022216 du Conseil de Communauté du 08 février 2022 approuvant le vote du budget au titre de l'année 2022,

Monsieur Jean-Claude Marchand, Vice-président, expose que des dossiers au titre de l'OPAH (Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat), dans le cadre du programme Habiter Mieux et des aides « Matériaux Biosourcés », sont recevables. Le tableau récapitulatif des aides accordées aux propriétaires figure en annexe à la présente délibération.

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président,
Après un vote à mains levées**

Le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le versement de ces participations de la Communauté de communes du Pays de Pouzauges auprès des propriétaires au titre de l'aide « Façade », telles qu'elles figurent en annexe à la présente délibération.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus, ont signé au Registre, tous les membres présents.

Certifié exécutoire,
compte-tenu de la publication et de la transmission électronique
en Sous-Préfecture le 21/11/2022

La Présidente, Bérangère SOULARD


Signé électroniquement par :
Bérangère Soulard
Date de signature : 22/11/2022
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

le secrétaire de séance,
Dominique BLANCHARD



DEPARTEMENT
DE LA VENDEE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

ARRONDISSEMENT
de
FONTENAY LE COMTE
N°BC22111509

DU PAYS DE POUZAUGES

Séance du 08 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le huit du mois de novembre à dix-sept heures et trente minutes, le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES, dûment convoqué s'est assemblé à Pouzauges sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 02/11/2022

Date d'affichage : 21/11/2022

Nombre de conseillers : 16

Nombre de votants : 15

Nombre de présents : 14

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MUWLOSKY, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Dominique MARTIN donne pouvoir à Madame Mélanie MUWLOSKY, Monsieur Antoine HERITEAU

Assistait également à la séance : Frank BUQUEN - Directeur Général des Services,
Monsieur Dominique BLANCHARD a été élu, à l'unanimité, secrétaire de séance.

OBJET : VENTILATION DES AIDES OPAH - PTREH

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° CC14031732 du Conseil de communauté du 14 mars 2017, approuvant un nouveau programme d'aides environnementales au titre du volet « Aide à l'économie d'énergie », à compter du 1^{er} mai 2017,

Vu l'attribution 2-5 de la délibération n° CC04062008 du Conseil de communauté du 04 juin 2020, portant délégation au Bureau communautaire pour « Statuer au titre des dispositifs d'accompagnement financier (de type OPAH, CRBV...) sur les demandes formulées dans le respect des critères définis par les conventions de co-financement »,

Vu la convention relative à la Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique de l'Habitat (PTREH), signée le 10 juin 2020,

Vu la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat du Pays de Pouzauges (OPAH) signée le 30 avril 2020,

Monsieur Jean-Claude Marchand, Vice-président, expose que la 3^{ème} année de l'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) arrive à mi-parcours et se terminera fin avril 2023. L'enveloppe consacrée à la PTREH était pour cette année de 189 000 € avec pour objectif l'accompagnement de 80 dossiers. A ce jour, après 6 mois, seuls 47 796 € ont été consommés pour un total de 37 dossiers engagés. Il reste donc 139 914 € à engager jusqu'à fin avril 2023.

Pour rappel, ces aides sont octroyées en fonction du gain énergétique obtenu après travaux, selon 3 paliers avec des plafonds de 1 000 €, 2 000 € et 3 000 €.

Aussi, dans le cadre de l'OPAH, les aides « façades » (= « patrimoine bâti ancien ») ont permis l'accompagnement de 7 projets, à hauteur de 22 900 € sur les 39 000 € engagés pour cette année. En effet, ce programme d'aide mis en place depuis bientôt 1 an, séduit les propriétaires d'habitations datant d'avant 1945 et situées en centre-bourg.

Il conviendrait donc de repenser la ventilation des enveloppes au regard des objectifs déjà atteints.

Le comité de validation habitat composé de Jean-Claude MARCHAND, Michel GABORIT et Bernard MARTINEAU, qui se réunit tous les mois, propose :

- De retirer 9 000 € de l'enveloppe PTREH pour l'ajouter à l'enveloppe « façades » (= « patrimoine bâti ancien »)
- Pour la PTREH, d'augmenter le plafond du dernier palier à 5 000 € au lieu de 3 000 €
- Pour l'aide façades (= « patrimoine bâti ancien »), d'augmenter le plafond des aides pour les portes

Envoyé en préfecture le 22/11/2022

Reçu en préfecture le 22/11/2022

Publié le

SLO

ID : 085-248500464-20221121-BC22111509-DE

CCPP-2022-

d'entrée à 1 000 € au lieu de 500 € et d'augmenter aussi le plafond des aides pour les menuiseries extérieures bois à 500 € / menuiserie au lieu de 200 €.

Le programme d'aides façades serait ventilé ainsi :

TYPE DE TRAVAUX	PLAFOND D'AIDE
Enduit à la chaux	3 000 € pour l'ensemble des travaux 1 500 € par façade si les travaux portent sur plusieurs façades
Badigeon au lait de chaux ou peinture minérale	1000 €
Restauration de porte d'entrée bois	1 000 €
Menuiseries extérieures bois (remplacement ou restauration)	500 € par fenêtre
Maintien et restauration des éléments de modénature de la façade : corniche, encadrement d'ouverture, lambrequin...	500 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président,
Après un vote à mains levées

Le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- VALIDE la bascule des 9 000 € de l'enveloppe PTREH vers l'aide façade de l'OPAH,
- VALIDE l'augmentation des aides portes d'entrée et menuiseries extérieures bois comme présenté ci-dessus.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus, ont signé au Registre, tous les membres présents.

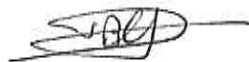
Certifié exécutoire,

compte-tenu de la publication et de la transmission électronique
en Sous-Préfecture le 21/11/2022

La Présidente, Béragère SOULARD


Signé électroniquement par :
Béragère Soulard
Date de signature : 22/11/2022
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

Le secrétaire de séance,
Dominique BLANCHARD



DEPARTEMENT
DE LA VENDEE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

ARRONDISSEMENT
de
FONTENAY LE COMTE
N°BC22111510

DU PAYS DE POUZAUGES

Séance du 08 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le huit du mois de novembre à dix-sept heures et trente minutes, le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES, dûment convoqué s'est assemblé à Pouzauges sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 02/11/2022

Date d'affichage : 22/11/2022

Nombre de conseillers : 16

Nombre de votants : 15

Nombre de présents : 14

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MUWLOSKY, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Dominique MARTIN donne pouvoir à Madame Mélanie MUWLOSKY, Monsieur Antoine HERITEAU

Assistait également à la séance : Frank BUQUEN - Directeur Général des Services,
Monsieur Dominique BLANCHARD a été élu, à l'unanimité, secrétaire de séance.

OBJET : VOTE DES SUBVENTIONS D'UN MONTANT INFÉRIEUR A 23 000 € AU TITRE DE L'ANNEE 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délibération n° CC08022216 du Conseil de Communauté du 08 février 2022 approuvant le vote des budgets au titre de l'année 2022,

Vu l'attribution n°2-3 de la délibération n°CC04062008 du Conseil de Communauté du 04 juin 2020 portant délégation au Bureau Communautaire pour « octroyer des subventions à des associations n'ayant pas d'activités économiques, dont le montant cumulé est inférieur à 23 000 euros par an »

Vu les demandes de subventions sollicitées pour un montant inférieur à 23 000 euros,

La subvention proposée au vote est la suivante :

- Association des Entreprises de Pouzauges (AEP) : une demande de 1 450 euros au titre de l'organisation de la Foire d'Automne les 1er et 2 octobre (1 000 euros de subvention de fonctionnement + 450 euros de participation pour le stand de la Communauté de Communes).

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente,

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité, VOTE la subvention indiquée ci-dessus, au titre de l'année 2022.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus, ont signé au Registre, tous les membres présents.

Certifié exécutoire,

compte-tenu de la publication et de la transmission électronique
en Sous-Préfecture le 22/11/2022

La Présidente, Bérangère SOULARD


Signé électroniquement par :
Bérangère Soulard
Date de signature : 24/11/2022
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

Le Secrétaire de séance,
Dominique BLANCHARD



DEPARTEMENT
DE LA VENDEE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

ARRONDISSEMENT
de
FONTENAY LE COMTE
N°BC22111511

DU PAYS DE POUZAUGES

Séance du 08 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le huit du mois de novembre à dix-sept heures et trente minutes, le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES, dûment convoqué s'est assemblé à Pouzauges sous la Présidence de Madame Bérange SOULARD, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 02/11/2022

Date d'affichage : 21/11/2022

Nombre de conseillers : 16

Nombre de votants : 15

Nombre de présents : 14

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérange SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MUWLOSKY, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Dominique MARTIN donne pouvoir à Madame Mélanie MUWLOSKY, Monsieur Antoine HERITEAU

Assistait également à la séance : Frank BUQUEN - Directeur Général des Services,

Monsieur Dominique BLANCHARD a été élu, à l'unanimité, secrétaire de séance.

OBJET : CREANCES ETEINTES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'attribution 2-6 de la délibération n° CC04062008 du Conseil de Communauté du 04 juin 2020, portant délégation au Bureau communautaire pour « Se prononcer sur l'admission en non-valeur des sommes irrécouvrables »,

Madame la Présidente expose que la Trésorerie des Herbiers a transmis à la Communauté de Communes plusieurs listes de créances éteintes :

Sur le budget général de la Communauté de Communes :

- 603,42 euros auprès de personnes morales
- 2 485,86 euros auprès de personnes physiques

Sur ce total de 3 089,28 euros :

- 496,00 euros ont déjà été admis en non-valeur, et feront donc l'objet d'une écriture de neutralisation comptable en recettes exceptionnelles
- 2 334,18 euros correspondent à des créances sur ordures ménagères non préalablement admises en non-valeur, et pourront donc faire l'objet d'un remboursement par le SCOM Est-Vendéen
- 259,10 euros correspondent à des créances diverses non préalablement admises en non-valeur (hors redevances d'ordures ménagères), et représenteront donc un impact financier pour la Communauté de Communes

Sur le budget annexe SPANC :

78,00 euros déjà préalablement admis en non-valeur, et feront donc l'objet d'une écriture de neutralisation comptable en recettes exceptionnelles.

Les créances éteintes résultant de décisions extérieures (commission de surendettement, liquidation judiciaire, notamment), celles-ci s'imposent à la Collectivité ; aucune action en recouvrement n'est donc possible sur les créances arrivées à extinction.

Les crédits budgétaires afférents ont été ouverts aux budgets primitifs et décisions modificatives votés depuis le début de l'année.

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente,

Le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** des créances éteintes présentées par la Trésorerie des Herbiers, pour un montant de 3 089,28 euros (Budget Général) et 78,00 euros (Budget annexe SPANC)

Envoyé en préfecture le 22/11/2022
Reçu en préfecture le 22/11/2022
Publié le **SLO**
ID : 085-248500464-20221108-BC22111511-DE

CCPP-2022-

- **AUTORISE Madame la Présidente à solliciter le remboursement des créances éteintes relatives aux redevances d'ordures ménagères et non préalablement admises en non-valeur (soit 2 334,18 euros), auprès du SCOM Est-Vendéen.**

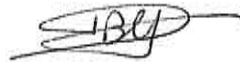
Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus, ont signé au Registre, tous les membres présents.

Certifié exécutoire,
compte-tenu de la publication et de la transmission électronique
en Sous-Préfecture le 21/11/2022

La Présidente, Bérangère SOULARD


Signé électroniquement par :
Bérangère Soulard
Date de signature : 22/11/2022
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

Le secrétaire de séance,
Dominique BLANCHARD



DEPARTEMENT
DE LA VENDEE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

ARRONDISSEMENT
de
FONTENAY LE COMTE
N°BC22111512

DU PAYS DE POUZAUGES

Séance du 08 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le huit du mois de novembre à dix-sept heures et trente minutes, le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES, dûment convoqué s'est assemblé à Pouzauges sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 02/11/2022

Date d'affichage : 14/12/2022

Nombre de conseillers : 16

Nombre de votants : 15

Nombre de présents : 14

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MUWLOSKY, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Dominique MARTIN donne pouvoir à Madame Mélanie MUWLOSKY, Monsieur Antoine HERITEAU

Assistait également à la séance : Frank BUQUEN - Directeur Général des Services,
Monsieur Dominique BLANCHARD a été élu, à l'unanimité, secrétaire de séance.

OBJET : Ouverture de poste contractuel

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L332-23 1° et L332-23 2°,

Vu l'attribution 3-1 de la délibération n° CC04062008 du Conseil de communauté du 04 juin 2020, portant délégation au Bureau communautaire pour « Prendre toute décision concernant le recrutement et la rémunération d'agents non titulaires intervenant dans le cadre de l'article 3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 (besoin occasionnel ou saisonnier) dans la limite des crédits inscrits au budget »,

Considérant le besoin recrutements ponctuels dans le domaine technique (régie technique, installations, montages...) nécessaires à la bonne organisation des manifestations à l'Echiquier, il est proposé de créer un poste contractuel d'adjoint technique.

Madame la Présidente propose l'ouverture d'un poste pour besoin occasionnel d'une durée d'un an.
L'article 3 de l'alinéa 2 de la Loi du 26 janvier 1984 permet le recrutement pour des besoins occasionnels ou saisonniers.

POLE	POSTE A OUVRIR	NATURE DU POSTE	TEMPS DE TRAVAIL	NBRE	DATE D'EFFET	DUREE
CULTUREL	Adjoint technique territorial	Non-titulaire	Complet	1	20/12/2022	Un an

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente,
Après un vote à mains levées

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, **APPROUVE** l'ouverture d'un poste d'accroissement temporaire d'activité à temps complet pour une durée de 12 mois comme cité ci-dessus.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus, ont signé au Registre, tous les membres présents.

Certifié exécutoire,
compte-tenu de la publication et de la transmission électronique
en Sous-Préfecture le 14/12/2022

La Présidente, Bérangère SOULARD


Signé électroniquement par :
Bérangère Soulard
Date de signature : 15/12/2022
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

le secrétaire de séance,
Dominique BLANCHARD

